



Licence Musicologie

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Musicologie. 2017, Université Nice Sophia Antipolis. hceres-02027187

HAL Id: hceres-02027187

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027187>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence Musicologie

Université Nice Sophia Antipolis

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Lettres, langues, arts, communication

Établissement déposant : Université Nice Sophia Antipolis

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence *Musicologie* est située au sein de l'unité de formation et de recherche (UFR) Lettres, arts et sciences humaines (LASH). Elle propose d'envisager la musique à travers les œuvres, le contexte socio-historique et l'interprétation, sans se limiter à un style de musique. Elle est structurée en trois parcours : *Musique*, *Ethnologie des arts vivants* et *Pratiques musicales professionnelles*.

Pour les trois parcours, l'acquisition des connaissances et compétences repose sur un tronc commun d'enseignements (Etudes des contextes, Théorie musicale, Ecoute et écriture, Histoire des arts, Pratique musicale, etc.) complété d'options dans les domaines de la création, de la production musicale, de l'anthropologie, de la pratique musicale professionnelle, etc.

Le parcours *Musique* est généraliste, il vise principalement l'acquisition des outils permettant la poursuite d'études en master. Le parcours *Ethnologie des arts vivants* est bi-disciplinaire en musicologie et ethnologie et débouche sur une double licence ; il s'appuie et construit des liens entre les différentes pratiques relevant des arts vivants (danse et théâtre). Le parcours *Pratiques musicales professionnelles* est organisé avec le conservatoire à rayonnement régional de Nice (dénommé Conservatoire National à Rayonnement Régional (CNRR)) ; il se décline en cinq spécialités : interprétation instrumentale, composition, direction d'orchestre, formation musicale, jazz et musiques actuelles.

La formation des trois parcours est dispensée sur les trois années de la licence.

Analyse

Objectifs

Les objectifs de la licence *Musicologie* et des trois parcours qui la composent (*Musique*, *Ethnologie des arts vivants*, *Pratiques musicales professionnelles*) sont clairement décrits. Sur la base d'un tronc commun d'enseignements (études des contextes, disciplines techniques musicales visant à développer l'acuité auditive et l'écriture) et de disciplines optionnelles (aspects pratiques disciplinaires liés à la création, la production ou le contact avec le milieu professionnel), les connaissances et compétences attendues couvrent un registre large, elles traitent des dimensions culturelles, historiques, sociologiques et pratiques dans le champ de la musique.

Les débouchés visés sont précisément énoncés : poursuite en master *Musique*, en master MEEF (*Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation*) ou en master d'ethnologie, insertion dans les secteurs de l'information et de la communication, de l'administration de la musique ou encore dans celui des métiers ayant à voir avec le son, la musique, sa création, son édition, son archivage, son interprétation. L'intégration d'un module consacré à la recherche en troisième année de licence (L3) permet de préparer le passage en master.

La diversité des trois parcours et leur technicité dans des domaines différents répondent de manière appropriée à ces objectifs.

Organisation

Les trois parcours de la licence *Musicologie* ont pour particularité d'exister sur les trois années de la licence. Le choix fait d'inscrire la formation sur la durée est un gage de développement probant du socle de connaissances et du niveau de pratique, s'appuyant aussi sur un volume d'heures en présentiel important.

La formation est structurée selon trois unités d'enseignement (UE) : d'une part, deux UE fondamentales (UEF) portant respectivement sur les cours disciplinaires élémentaires (musicologie, analyse musicale, notation, histoire des musiques actuelles, ethnomusicologie) et sur la culture générale en lien avec les formations techniques en écoute et écriture et, d'autre part, une UE optionnelle (UEO) relative à la pratique musicale.

Environ 30 % des enseignements se déroulent en cours magistral, les travaux dirigés représentant 70 % du volume global d'enseignements, ce qui est fondamental pour les matières dites techniques le plus souvent enseignées par des professeurs du CNRR.

Le parcours *Ethnologie des arts vivants* réserve une part importante à la culture générale épistémologique, à la méthodologie de l'ethnomusicologie ainsi qu'à la pratique de l'enquête. On souligne l'intérêt d'un stage obligatoire au deuxième semestre (S2) de la L3, avec rédaction d'un rapport de recherche.

Positionnement dans l'environnement

Le dossier présente la licence *Musicologie* comme « unique en France », ce qui est exact compte tenu de ses spécificités liées aux parcours de formation proposés mais ne doit pas cependant oblitérer l'existence d'une licence *Musicologie* à Aix-Marseille Université (AMU).

Au niveau local, la mention s'inscrit dans la ComUE UCA (Communauté d'universités et établissements - Université Côte d'Azur) rassemblant notamment l'Université Nice Sophia Antipolis, le CNRR de Nice, le CIRM (Centre international de recherche musicale), la Villa Arson (centre d'art contemporain et école supérieure d'art) ou encore l'École supérieure de danse de Cannes. Cette ComUE réunit donc des établissements relevant tant du ministère chargé de l'enseignement supérieur que du ministère chargé de la culture. Cette situation devrait permettre de colorer les parcours de formation dans lesquels les étudiants peuvent étayer et élargir un spectre de possibles à la croisée des arts. Il n'est pas totalement lisible qu'ils bénéficient vraiment de cette dimension pluridisciplinaire.

L'articulation réelle de la licence *Musicologie* avec le CNRR et le CIRM constitue un point fort. En revanche, les liens avec des structures de productions comme l'Opéra de Nice ou Le Printemps des arts de Monte-Carlo ne semblent pas exister.

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est présentée uniquement pour les parcours *Musique* et *Ethnologie des arts vivants*. Constituée dans un équilibre dynamique entre des enseignants-chercheurs (EC) titulaires, des doctorants, grâce au lien avec le laboratoire CTCL (Centre transdisciplinaire d'épistémologie de la littérature), des EC de la filière ethnologie, des professionnels principalement issus des milieux de l'enseignement spécialisé, l'équipe pédagogique incarne la réalité de la formation.

En revanche, on constate des disparités en fonction des parcours. Le parcours *Musique* mobilise 4 EC, des enseignants issus du CNRR, du musée Matisse et d'une école départementale de musique (non spécifiée) ainsi que 3 professeurs du second degré. Le parcours *Ethnologie des arts vivants* bénéficie de 8 EC dépendants du département d'ethnologie et de 12 chargés de cours dont 5 également issus du département d'ethnologie. Pour ce qui est du partenariat avec le CNRR, le dossier ne donne qu'à présupposer que c'est l'équipe pédagogique et artistique de celui-ci qui répond à la grande partie des besoins d'enseignement mis en avant par le dispositif.

Il ressort de ce constat que le parcours *Ethnologie des arts vivants* est très bien doté tandis que le parcours *Musique* semble en léger sous-effectif.

<p>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</p>
<p>Le tableau récapitulatif des effectifs ne permet malheureusement pas de savoir comment ceux-ci se répartissent selon les parcours. Sur la période 2013/2016, les effectifs sont en moyenne de 66 étudiants en première année de licence (L1) pour tomber à 28 en L2 et 18 en L3. Si cette chute s'explique par les difficultés rencontrées par les étudiants dans les matières techniques (notamment en écriture), son taux de plus de 50 % en L2 est très préoccupant. Pour la promotion entrée en 2012/2013, on constate 64 inscrits en L1 et 14 réussites en L3 en 2014-2015, soit un taux d'obtention du diplôme de 22 %.</p> <p>En ce qui concerne l'insertion professionnelle des diplômés et la poursuite d'études, le tableau n'est pas renseigné (une seule réponse à l'enquête menée en avril/mai 2015). On ne sait donc que peu de choses sur ce plan, si ce n'est qu'une partie des diplômés (53 % en 2013/2014) poursuivent leurs études en master MEEF ou en master <i>Théorie et pratique des arts vivants</i>. Selon le dossier, certains étudiants choisissent de se consacrer à leur pratique artistique (compositeurs et interprètes) mais aucun chiffre n'est communiqué.</p> <p>Un suivi formalisé et détaillé du devenir des diplômés, élaboré par parcours, est à mener de manière prioritaire afin de mesurer l'efficacité réelle des formations en termes de professionnalisation ou de poursuite d'études selon les spécificités.</p>
<p>Place de la recherche</p>
<p>La dimension largement interdisciplinaire de la ComUE UCA constitue un fort potentiel sur le plan de la recherche, avec notamment le CTEL et le LIRCES (Laboratoire interdisciplinaire Récits, Cultures et Sociétés) auquel sont rattachés plusieurs enseignants.</p> <p>La participation croissante des étudiants aux rencontres dans le domaine de la recherche les initie et leur donne confiance à cet endroit. Ainsi, ils ont pu assister à un colloque international et un workshop organisés au sein d'un projet de recherche de l'ANR (agence nationale de la recherche) intitulé « Geste Musical, Modèles et Expériences ».</p> <p>On note en L3 un cours consacré à « La recherche musicale au xx^e siècle ». Par ailleurs, également en L3, la formation a inscrit la réalisation d'un dossier de recherche qui constitue une véritable initiation à la recherche pour les étudiants des parcours <i>Musique et Pratiques musicales professionnelles</i> et donne lieu à l'attribution de 24 crédits européens. Pour le parcours <i>Ethnologie des arts vivants</i>, la dimension « enquête de terrain » est très présente durant toutes les années et est renforcée par un stage. S'il est vrai qu'eu égard à la réalité des niveaux d'entrée dans ces parcours, les étudiants se retrouvent avec beaucoup d'éléments à découvrir, affiner, maîtriser, il n'en reste pas moins que cette orientation de formation vient nourrir leur pensée et leur posture et cultive curiosité et autonomie et, par-là, leurs possibilités d'orientation.</p> <p>La recherche a donc une place réelle dans l'enseignement bien que le dossier indique qu'elle pourrait être plus active en mettant plus souvent les étudiants en situation de participer à la recherche plutôt que d'assister à la restitution de ses résultats.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>
<p>La place de la professionnalisation est très évidente dans le parcours <i>Pratiques musicales professionnelles</i> conduisant aux divers métiers de la composition et de l'interprétation, y compris dans le domaine du jazz et des musiques actuelles. Si les compétences énoncées sont réelles et adaptées aux types d'emplois recensés, il faut toutefois reconnaître que certains, comme régisseur du son ou documentaliste spécialisé, connaissent des formations plus spécialisées que celle-ci. Cependant, s'agissant d'une licence, on ne s'étonne pas que la professionnalisation laisse le pas sur la préparation au master, ce qui est particulièrement net pour les parcours <i>Musique</i> et <i>Ethnologie des arts vivants</i>.</p> <p>La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) confirme l'étendue et la pertinence des attendus mais il est parfois difficile d'identifier si les dispositifs de formation permettent de répondre de manière totalement adéquate à l'ambition du référentiel, au-delà des réelles intentions qui sous-tendent le travail, l'implication des équipes et les partenariats activés.</p>
<p>Place des projets et des stages</p>
<p>La place des projets et stages est variable selon les parcours. Pour le parcours <i>Musique</i>, l'UE consacrée au projet personnel (semestres 4 à 6) montre la préoccupation de l'équipe pédagogique sur ce point. Dans le parcours <i>Ethnologie des arts vivants</i>, le stage est obligatoire en L3 et permet sans doute une forme de préprofessionnalisation. Enfin, en parcours <i>Pratiques musicales professionnelles</i>, les partenariats avec l'Orchestre de Nice et le festival MANCA donnent lieu à une mise en situation réelle, tant pour les interprètes que pour les compositeurs.</p>

<p>Une véritable politique de stage mériterait d’être mieux développée, notamment pour le parcours <i>Musique</i>. Cela relève probablement d’un positionnement plus accentué de l’université sur ce sujet afin de donner les moyens nécessaires à la réalisation de ces déploiements. Il semble qu’actuellement l’équipe souffre d’un manque de soutien administratif pour rendre obligatoire ces démarches auprès des étudiants.</p>
<p>Place de l’international</p>
<p>Le dossier mentionne un contrat Erasmus avec l’Université de Padoue (signé en 2008) mais celui-ci n’a bénéficié qu’à une seule étudiante, ce qui amène à s’interroger sur la pertinence de ce partenariat alors que le choix des étudiants se porte plutôt vers la Grande-Bretagne. Il existe également un partenariat avec le Conservatoire supérieur de Trapani, en Sicile, mais on ne sait pas si le domaine visé est bien celui de l’ethnomusicologie. Un contrat de co-diplomation avec l’Université de Montréal a été actif de 2012 à 2016 mais est actuellement remis en cause au profit d’un partenariat avec l’Université de Rome Sapienza. La fiche portant sur la dimension internationale de la formation est indiquée « sans objet ».</p> <p>Il ressort de ces éléments que la dimension internationale devrait être considérablement renforcée, d’autant que l’apprentissage des langues est bien présent, ce qui est de nature à faciliter la circulation des étudiants.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d’aide à la réussite</p>
<p>La provenance des étudiants est très précisément renseignée, ceux-ci sont issus de la filière Lettres du baccalauréat mais également du baccalauréat TMD (techniques de la musique et de la danse) et des classes à horaires aménagés en musique. Le parcours <i>Ethnologie des arts vivants</i> recrute au niveau régional, national et international. Le parcours <i>Pratiques musicales professionnelles</i> opère une sélection sur audition exigeante, organisée par le CNRR.</p> <p>L’équipe participe au salon Studyrama, réalise des présentations de la licence et organise une journée « portes ouvertes » en mars. L’information sur la formation circule également au sein du CNRR. Il semble toutefois que les éléments concernant le recrutement ne mettent pas suffisamment en avant les exigences de ce type d’études. Le faible taux de passage de la L1 à la L2 vient corroborer cette hypothèse, sachant que le nombre de places n’est pour l’instant pas en cause. L’équipe n’a pas encore trouvé de procédure de remédiation efficace. Selon le dossier, les étudiants hésitent à s’inscrire dans des dispositifs semblables aux permanences de soutien déjà existantes pour les matières techniques (écriture, formation musicale, histoire de la musique). Il paraît donc nécessaire d’envisager d’autres procédures et peut-être de redéfinir tant le niveau que les méthodologies d’enseignement des disciplines repérées comme difficilement accessibles.</p>
<p>Modalités d’enseignement et place du numérique</p>
<p>L’enseignement est essentiellement réalisé en présentiel mais la formation à distance est prévue. Si les cours de technique musicale dépendent fondamentalement de l’assiduité des élèves, d’autres matières bénéficient d’un contenu en ligne via la plateforme Jalon développée par l’université.</p> <p>Le dossier précise que la mise en œuvre du C2i (certificat informatique et internet) n’a pu avoir lieu au cours des deux dernières années. On constate également que la MAO (musique assistée par ordinateur) ne constitue qu’une UE optionnelle. Aucune formation à l’informatique musicale (de type Finale) n’apparaît dans la maquette pédagogique, ce qui est un véritable manque pour les trois parcours.</p> <p>L’enseignement des langues est présent et structuré. Ainsi, au renforcement des bases en L1, fait suite un cours de lectures de textes musicologiques en anglais en L2, la L3 permettant à l’étudiant de choisir la langue étudiée et donc de diversifier sa formation. Cet apprentissage, en s’adossant à la réalité culturelle des parcours de spécialisation, permet aux étudiants d’interagir au sein des milieux professionnels concernés et en fonction de leurs projets.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>
<p>Un tableau très détaillé de la nature du contrôle des connaissances est fourni par UE en L3 pour l’année 2015. On constate une diversité des modes d’évaluation (contrôle continu, contrôle terminal, rapport de stage, évaluation orale pour les soutenances de dossier de recherche ou de rapport de stage) ainsi que des épreuves adaptées aux réalités professionnelles auxquelles les enseignements préparent (audition, enquête de terrain, etc.). Cette réalité revêt une dimension formative par le fait même qu’elle prépare à l’exercice professionnel dans ses déclinaisons spécifiques (présentation d’un projet, argumentation étayée d’un processus de création, jeu instrumental, etc.) ainsi qu’à la poursuite d’études supérieures.</p>

<p>Les jurys sont constitués d'EC de la formation, une réunion plénière permettant de débattre des cas litigieux. Le dispositif de VAE (validation des acquis de l'expérience) est en place et gérée par les services communs de l'université.</p>
<p>Suivi de l'acquisition de compétences</p>
<p>Comme l'indique le dossier, il n'existe pas de dispositif de suivi de l'acquisition des compétences, en conséquence pas davantage de portfolio. Dans un premier temps, il paraît nécessaire d'établir pour chaque UE la correspondance entre le contenu des enseignements et les compétences ciblées. L'élaboration d'un portfolio paraît ensuite indispensable, notamment pour remédier au fort taux d'échec en L1 dû vraisemblablement aux difficultés rencontrées par les étudiants dans les matières techniques (écoute, écriture, etc.).</p>
<p>Suivi des diplômés</p>
<p>Le dossier annonce un suivi individuel des diplômés et précise que ceux du parcours <i>Musique</i> poursuivent pour la plupart en master. En revanche, rien n'est clairement décrit concernant le devenir des diplômés des parcours <i>Ethnologie des arts vivants</i> et <i>Pratiques musicales professionnelles</i>. Aucun document spécifique ne rend compte de ce suivi qui n'est ni formalisé, ni systématique.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>
<p>Constitué récemment (juin 2015), le conseil de perfectionnement - qui doit se réunir deux fois par an - n'a pas encore produit de document sur ses travaux et la participation qu'il va jouer, en lien avec les milieux professionnels, dans l'analyse des parcours de formation en vue de leur évolution. Il est composé de sept membres : le responsable de la mention, quatre enseignants-chercheurs, un membre de l'Ecole départementale de musique et un représentant des étudiants. Compte-tenu de l'importance du partenariat avec le CNRR, il paraît nécessaire que cet établissement soit représenté dans cette instance.</p> <p>L'évaluation de la formation par les étudiants s'est jusqu'alors déroulée de manière orale, ce qui n'est pas satisfaisant dans la mesure où l'anonymat n'est pas respecté et cette forme d'échanges ne laisse que peu de trace. Le dossier décrit cependant ce dialogue comme très constructif. Afin de formaliser le dispositif, un questionnaire est en cours d'élaboration, le conseil de perfectionnement n'ayant pas retenu celui proposé par l'université, l'estimant peu adapté à la structuration de la formation et ne s'attachant pas suffisamment aux contenus des enseignements.</p> <p>Le bilan d'autoévaluation est sincère, indiquant précisément les points forts, les points faibles et les améliorations possibles de la formation.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Originalité et richesse des trois parcours de formation qui témoignent d'une conception large de la musicologie, avec une mention particulière pour l'originalité du parcours *Ethnologie des arts vivants*.
- Qualité des partenaires de formation, notamment le CNRR de Nice.
- Bon ancrage dans le tissu culturel local.
- Compétence et dynamisme de l'équipe enseignante.

Points faibles :

- Taux d'échec trop important au sortir de la L1 et remédiation insuffisante pour l'instant, ce qui va de pair avec l'absence actuelle de portfolio des compétences.
- Insuffisance de la formation concernant le numérique, notamment absence de prise en compte des logiciels musicaux.
- Fragilité de l'évaluation des enseignements par les étudiants.
- Absence de suivi formalisé du devenir des diplômés.

Avis global et recommandations :

Cette formation de qualité témoigne d'une haute exigence sur le plan de la méthodologie et d'une pluridisciplinarité qui s'appuie sur celle de l'UFR Lettres, Arts et Sciences humaines. Il n'est cependant pas vraiment lisible que les étudiants en bénéficient véritablement, hormis pour le parcours *Ethnologie des arts vivants*. Les parcours *Musique* et *Pratiques musicales professionnelles* paraissent avoir une identité plus forte, sans que l'on sache pour autant s'ils sont plus attractifs.

La formation gagnerait à développer des procédures de remédiation à l'échec ou à redéfinir les modalités de recrutement. Afin d'en accroître la dimension professionnalisante (qui devrait passer par une politique de stages plus affirmée), elle gagnerait également à établir un dispositif de suivi de l'acquisition des compétences basé sur une description précise de celles-ci et sur les résultats d'un suivi du devenir des diplômés performant. Ces travaux, menés en lien avec l'ensemble des acteurs concernés, devraient prendre place dans le cadre du conseil de perfectionnement, cette instance étant à ce stade trop peu mobilisée.

Enfin, une véritable formation aux outils musicaux numériques, aujourd'hui indispensables tant aux interprètes qu'aux compositeurs ou aux chercheurs, est à mettre en place de manière prioritaire. S'il convient de reconnaître que l'équipe de formation est active pour traiter de certains aspects (suivi des compétences, lutte contre l'échec en L2, bilan d'autoévaluation), en revanche la formation à l'informatique musicale n'est pas mentionnée dans le dossier et c'est véritablement sur ce point qu'il est important d'avancer.

Observations de l'établissement

**OBSERVATIONS DE PORTEE GENERALE
SUR LE RAPPORT D'ÉVALUATION HCERES**

Licence de Musicologie

Ref : C2018-EV-0060931E-DEF-LI180014684-019506-RT

Nice, le 20 avril 2017

Madame, Monsieur,

L'équipe pédagogique intervenant dans la licence mention musicologie a pris bonne note du rapport d'évaluation de l'HCERES. Elle tient à remercier les évaluateurs pour leur travail et leur compte-rendu très détaillé, clair et objectif, qui démontre une lecture complète des documents proposés et une synthèse effectuée dans un sens constructif.

Nous souhaiterions apporter quelques éclaircissements ou compléments d'information aux différents points qui ont été soulevés dans le rapport.

- Concernant **l'équipe pédagogique** (page 4) : En effet, le parcours PMP en interaction avec le CRR repose sur une équipe pédagogique mixte constituée de 4 EC et de l'équipe des enseignants du CRR, soit un par discipline instrumentale, un professeur de déchiffrage, un professeur de musique de chambre, un enseignant pour le module optionnel, et un enseignant pour l'analyse. Si l'on rassemble les disciplines instrumentales enseignées cette année (piano, violoncelle, saxophone, flûte, clarinette, percussions) cela représente un total de 10 enseignants (modulo 1 ou 2 suivant les années) investis spécifiquement dans cette formation par le CRR (par arrêté de la Mairie) auxquels on rajoutera l'écriture et le solfège spécifique. On obtient un ratio tout à fait honorable dans l'équipe. Pour ce qui est du parcours musique, il ne faut pas oublier les chargés de cours contractuels qui assurent des enseignements optionnels. Pour ce qui est du parcours EAV avec 20 personnels impliqués dans le parcours, il faut prendre en considération qu'il s'agit d'une double licence pluri-disciplinaire. Le volume d'heures est donc nécessairement plus important d'où la quotité. Une fois ces éléments éclaircis, le taux d'encadrement peut être considéré comme relativement équivalent entre les parcours en fait.

- Page 5 pour les **effectifs** : il est écrit « Le tableau récapitulatif des effectifs ne permet malheureusement pas de savoir comment ceux-ci se répartissent selon les parcours ». Les données qui nous sont communiquées sont toujours des données globales. Comme jusqu'ici nous avons toujours pris en considération l'argumentaire à l'échelle de la mention – étant donné que tous les cours sont toujours mutualisés, autrement dit, les cours du parcours musique servent de socle pour essayer dans les deux autres parcours, par mutualisation – nous n'avons pas pensé à saisir les indices par parcours. Ceci étant dit, l'encodage par parcours est relativement récent, et ne nous permet pas un historique très significatif.

- Page 5 : à propos du **référentiel RNCP** : « La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) confirme l'étendue et la pertinence des attendus mais il est parfois difficile d'identifier si les dispositifs de formation permettent de répondre de manière totalement adéquate à l'ambition du référentiel, au-delà des réelles intentions qui sous-tendent le travail, l'implication des équipes et les partenariats activés ». Le dispositif de la maquette actuelle a été pensé en regard de la fiche RNCP, mais sans faire correspondre exactement UE et compétences. Il y a donc une répartition de différentes compétences au sein des UE. Pour l'élaboration de la maquette de la campagne d'accréditation 2018, une correspondance entre UE et compétences plus claire et plus lisible est établie, tout au long de la formation.

- Page 6 : la place de **l'international**. L'équipe des évaluateurs a fourni une analyse de la situation en regard de certaines données dont nous mesurons aujourd'hui qu'elles sont perfectibles, avec un ensemble de précisions toutefois :
 - Le partenariat avec le Conservatoire de Trapani en Sicile ne concerne pas l'ethnomusicologie mais le parcours PMP. Le conservatoire de Trapani est de type conservatoire supérieur, il forme des étudiants interprètes au niveau L et M. La difficulté que nous avons dans ce partenariat est de régler la question du statut des enseignants professeurs au CRR pour pouvoir créer des échanges avec Trapani ou d'autres structures supérieures en Europe. La création de la COMUE, toute récente, devrait nous donner tous les outils nécessaires pour accélérer les processus d'échange. Nous envisageons des partenariats similaires avec Turin ou Porto.
 - Concernant l'international avec EAV, le partenariat avec Montréal s'est arrêté du fait même du départ à la retraite de la collègue Professeure d'ethnomusicologie de cette université et d'une restructuration en cours des enseignements d'ethnomusicologie à l'UdeM. Actuellement, le collègue en charge de ce terrain est en train de nouer toute une série de contacts

fructueux avec des collègues italiens. Les universités de Rome-Sapienza, Palerme, Turin, Milan, Bologne sont a priori concernées.

- Page 6 : éléments concernant le **recrutement**. Il est écrit : « Il semble toutefois que les éléments concernant le recrutement ne mettent pas suffisamment en avant les exigences de ce type d'études ». En réalité, lors des salons étudiants, des journées portes ouvertes, de la journée d'information, de la réunion de rentrée, et jusqu'au guide des études que nous offrons à chaque étudiant en téléchargement libre depuis le site de l'UFR, nous communiquons assez largement sur les pré-requis et sur les attendus. Il s'avère que, malgré cela, une population étudiante en constante augmentation se présente avec un niveau assez faible de technicité qu'il nous faut à présent prendre en compte dans la confection du cursus – ce qui est souligné dans le rapport par ailleurs. D'autre part, les outils ou moyens spécifiques pour la remédiation (qui existaient il y a 6-10 ans de cela) ont été supprimés, puis un autre dispositif a été très récemment mis en place par l'Université à un autre niveau : il s'agit d'un développement des MOOC, pédagogies innovantes et cours à distance. Ils nécessitent une formation spécifique et des moyens technologiques supplémentaires. Notre avis n'est pas encore tranché quant à la forme que doit prendre la remédiation.
- Page 6 : la **place du numérique**. L'enseignement de MAO était optionnel car dans la maquette de 2012, nous avons eu quelques difficultés à la mise en place de cet enseignement de manière pérenne. Soit le vivier d'étudiants se désintéressait de la manipulation de l'outil *Finale*, soit nous ne trouvions pas de personnel encadrant. Avec le recrutement récent d'une collègue MCF spécialiste des musiques actuelles et également spécialiste de la MAO, et l'intervention d'un doctorant spécialiste des nouvelles technologies appliquées à la musique, nous avons pu redynamiser cette option et envisageons de lui donner une place plus importante dans la nouvelle offre de formation sous la forme d'ateliers innovants. L'enseignement de la MAO, centrale dans la réalité musicale d'aujourd'hui, est pleinement intégré dans la maquette pour l'accréditation 2018 et fera l'objet d'un enseignement obligatoire. Nous souhaitons rappeler également que nous avons bénéficié en 2010-2011 d'une aide importante de l'UOH (Université Ouverte des Humanités) pour la réalisation de 5 cours-conférences filmés de notre collègue responsable de l'axe EAV (15 heures de film au total) en accès libre sur le web et qui sont également un support pédagogique pour ses divers enseignements. Enfin, nous avons bénéficié d'une politique d'équipement pédagogique assez récente qui nous a permis d'envisager un développement de la MAO sous un nouvel angle (impossible à anticiper au début de la conception de cette maquette en 2012).

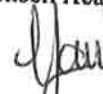
L'ensemble des observations sont pertinentes et nous permettent de confirmer notre analyse. Nous nous efforçons de travailler maintenant en concertation avec tous les acteurs à la consolidation de notre formation dans la direction même indiquée par le rapport. L'équipe étant consolidée à ce jour, nous sommes confiants dans notre capacité à améliorer et dynamiser cette formation.

Pour faire et valoir ce que de droit,

JF Trubert, PR en musicologie

Pour la section musique

Pour le Président de l'Université
Nice-Sophia Antipolis et par délégation,
La Présidente de la Commission de la
Formation et de la Vie Universitaire
du Conseil Académique



Sophie RAISIN